

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« dispositifs »,

insérer les mots :

« , procédés de construction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.